
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT DEUXIÈME ANNÉE
N° 6268
LUNDI 11 JUIN 2018

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Arrêtés municipaux :

- Délégations de signature au sein de la Délégation Générale aux ressources humaines durant la période du 11 au 15 juin 2018 **Page 1928**
- Délégation de fonction d'Officier d'état civil à un Conseiller municipal - M. Thierry Philip..... **Page 1928**
- Délégation de fonction d'Officier d'état civil à un Conseiller municipal- M. David Kimelfeld **Page 1928**
- Délégation de signature à des fonctionnaires territoriaux**Page 1928**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 1929**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1931**
- Délégation générale aux ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 1990**
- Centre Communal d'Action Sociale :
 - Arrêtés individuels **Page 1991**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseils d'arrondissements – Avis **Page 1992**
- Direction de la Commande Publique - Avis **Page 1992**

- Convention d'occupation du domaine public - Avis de publicité..... **Page 1992**

Délégations de signature au sein de la Délégation Générale aux ressources humaines durant la période du 11 au 15 juin 2018 (Direction : Pilotage financier et juridique RH - Service : Juridique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2511-27,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté municipal n° 2018-01 du 20 avril 2018 portant délégations de signature au sein de la Délégation Générale aux Ressources Humaines,

Considérant qu'en l'absence de Mme Géraldine Hakim et de M. Marc Muller durant la période du 11 au 15 juin 2018, il convient d'assurer la bonne marche de l'administration communale en accordant, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, une délégation de signature à M. Charles Chaillou, Directeur des relations sociales et de la vie au travail.

Arrête :

Article Premier. - Par dérogation à l'article 2 de l'arrêté n° 2018-01 du 20 avril 2018, en l'absence de Mme Géraldine Hakim, Directrice générale adjointe aux ressources humaines et de M. Marc Muller, Adjoint à la Directrice générale adjointe aux ressources humaines, durant la période du 11 au 15 juin 2018, une délégation est donnée à M. Charles Chaillou, Directeur des relations sociales et de la vie au travail aux fins de signer les actes visés à l'article 2 de l'arrêté n° 2018-01 du 20 avril 2018, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles Chaillou, à M. Claude Soubeyran de Saint-Prix, Directeur général des services.

Art. 2. - M. le Directeur général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, affiché et transmis aux intéressés.

Tout recours contre la présente décision doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Lyon, le 25 mai 2018

Le Maire de Lyon,
Georges KEPENEKIAN

Délégation de fonction d'Officier d'état civil à un Conseiller municipal - M. Thierry Philip (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Arrête :

Article Premier. - M. Thierry Philip, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 1er arrondissement le samedi 16 juin 2018.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 30 mai 2018

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de fonction d'Officier d'état civil à un Conseiller municipal - M. David Kimefeld (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'article L. 2122-18 dispose que le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Arrête :

Article Premier. - M. David Kimefeld, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier de l'état civil à la Mairie du 5ème arrondissement le samedi 23 juin 2018.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 30 mai 2018

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de signature à une fonctionnaire territoriale - Mme Emilie Gamet (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'arrêté n°2017/446 est rapporté

Arrête :

Article Premier. - Mme Emilie Gamet, Adjoint Administratif, au Service des Mairies d'Arrondissement, est déléguée :

- dans les fonctions d'officier d'état civil désignées par l'article R2122-10 du code général des collectivités territoriales,
- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 30 mai 2018

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Délégation de signature - Fonctionnaire territorial - M. Bertrand TISSIER (Délégation Générale au Service au Public et à la Sécurité - Service des Mairies d'arrondissement)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L.2122-30 du code général des collectivités territoriales prévoyant que « le maire, ou celui qui le remplace, est tenu de légaliser toute signature apposée en sa présence par l'un de ses administrés connu de lui, ou accompagné de deux témoins connus ».

Vu les articles R2122-8 et R2122-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'arrêté n°2017/449 est rapporté

Arrête :

Article Premier. - M. Bertrand Tissier, Adjoint Administratif, au Service des Mairies d'Arrondissement, est délégué :

- dans les fonctions d'Officier d'état civil désignées par l'article R2122-10 du code général des collectivités territoriales,
- pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés et la légalisation de signature.

Art. 2.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Expédition en sera transmise à Monsieur le Procureur de la République.

Lyon, le 30 mai 2018

Le Maire de Lyon,
Georges KÉPÉNÉKIAN

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34471	Abrogation de stationnement rue du Pavillon Lyon 4ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP02415 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	25/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34447	Abrogation de circulation zone 30 sur centre presqu'île Lyon 4ème (circulation)	Considérant que cette réglementation obsolète n'a plus lieu d'être, il y a lieu de modifier la réglementation de la circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2013RP28897 du 18/10/2013 portant sur la mesure de zone 30.	29/05/18	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34513	Réglementation d'arrêt rue André Philip Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue André Philip (7) côté Ouest, au Nord de la grande rue de la Guillotière sur un emplacement de 15 mètres. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. L'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.	29/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34514	Réglementation d'arrêt cours Gambetta Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit cours Gambetta (7) côté Sud, à l'Est du n° 110 sur un emplacement de 10 mètres. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. L'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.	29/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34515	Réglementation d'arrêt rue Salomon Reinach Lyon 7ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue Salomon Reinach (7), côté Sud, au droit du n° 8, à l'Est de la rue Pasteur sur un emplacement de 15 mètres. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. L'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.	29/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34518	Réglementation d'arrêt rue de Créqui Lyon 6ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé les jours ouvrables de 7h à 19h, mais le stationnement est interdit rue de Créqui (6), côté Ouest, au droit du n° 76 sur un emplacement de 15 mètres. Le non respect de ces dispositions sera considéré comme abusif et gênant et passible de mise en fourrière immédiate. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. L'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.	30/05/18	Jean-Yves SECHERESSE adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>					
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>					

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6785	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé en face des n° 142 à 150, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre les n° 142 à 150	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre les n° 142 à 150	
6786	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de télécoms	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pizay	sur le trottoir situé au droit du n° 4	Le lundi 11 juin 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m sur la zone réservée aux "taxis" située au droit du n° 5	
6787	Entreprise Sjtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Félizat	sur 5 m en face du n° 8	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6788	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Debourg	sur la contre-allée, entre la rue Georges Gouy et l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au lundi 20 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6789	La Mjc Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête de la MJC	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Smith	entre la rue Casimir Périer et l'Esplanade François Mitterrand	Le samedi 9 juin 2018, de 13h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			une parade constituée d'une Batucada, d'une fanfare et de danseurs sera autorisée sur les trottoirs	Quai Rambaud		Le samedi 9 juin 2018, de 16h30 à 17h30
				Rue Smith		
				Esplanade François Mitterrand		
Quai Antoine Riboud						
Quai François Barthélémy Arlès Dufour						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6790	Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Antoine Lumière	entre la rue Léo et Maurice Trouilhet et la rue Saint-Nestor	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 20h à 0h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6791	Entreprise Minsieux et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Promenade Léa et Napoléon Bullukian	côté pair, sur 7 m au droit du n° 4	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au mardi 19 juin 2018
6792	La Mairie du 2ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée d'animations " J'aime mon chien, J'aime ma ville "	des animations seront autorisées	Quai Antoine Riboud		Le samedi 9 juin 2018, de 14h à 18h
				Quai Rambaud	le long du Jardin Aquatique Ouagadougou	
			des installations seront autorisées	Quai Antoine Riboud		Le samedi 9 juin 2018, de 10h à 20h
				Quai Rambaud	le long du Jardin Aquatique Ouagadougou	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Périer	sur 20 m, au droit du n° 4	Le samedi 9 juin 2018, de 9h à 21h			
6793	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage vitrerie à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	côté pair, sur 20 m au Sud de la rue Chaponnay	Les jeudi 14 juin 2018 et vendredi 15 juin 2018, de 7h à 17h
				Rue Chaponnay	côté pair, sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Garibaldi	côté pair, sur 20 m au Sud de la rue Chaponnay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	côté pair, sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
6794	Association Handicap International	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Sport Ensemble Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	de la rue Alexander Fleming à l'entrée du Parc de Gerland (Petite Prairie)	A partir du vendredi 8 juin 2018, 19h, jusqu'au samedi 9 juin 2018, 18h
6795	Entreprise Peeters	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Philip	trottoir impair, sur 10 m au Sud de la rue Paul Bert	A partir du mardi 29 mai 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
6796	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Quai Joseph Gillet	sur 30 m de part et d'autre du pont Georges Clémenceau (Trémie)	Le mercredi 6 juin 2018, de 9h à 16h
6797	Entreprise Afonso Humberto Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté pair, sur 25 m face au n° 97	A partir du mardi 29 mai 2018 jusqu'au jeudi 28 juin 2018
6798	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, entre la rue Ferrandière et la rue Tupin	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6799	Association Local Organising Committee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du lancement du programme volontaires de la coupe du monde féminine de la FIFA France 2019 à Lyon	des animations seront autorisées	Place Antonin Poncet	(montage dès 7h30)	Le lundi 4 juin 2018, de 9h à 18h
6800	Entreprise Brit Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 3 juillet 2018
6801	Monsieur Nicolas Schneider	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Eusèbe	côté pair, sur 20 m au droit du n° 16	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
6802	Entreprise Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une livraison de béton	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Françoise Giroud	entre la rue Albert Jacquard et la rue Denise Jousset	Le jeudi 31 mai 2018
6803	Entreprise J.Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Philippe de Lassalle	sur 20 mètres de part et d'autre de la rue Claude Joseph Bonnet	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 3 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Claude Joseph Bonnet	sens Ouest / Est entre la rue Philibert Roussy et la rue Denfert Rochereau	
				Rue Philibert Roussy	sens Sud / Nord, entre la rue Claude Joseph Bonnet et la rue Jacquard	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Anselme	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bony et la rue Chazière	
				Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Anselme et le boulevard de la Croix-Rousse	
				Rue Philippe de Lassalle	côté impair (Ouest) entre les n° 7 et 9	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Anselme	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bony et la rue Chazière	
				Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Anselme et le boulevard de la Croix-Rousse	
Rue Philippe de Lassalle	côté impair (Ouest) entre les n° 7 et 9					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6804	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite pendant le levage des charges le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Carnot	côté Sud/Ouest, au droit des escalators du centre de Lyon Perrache	A partir du lundi 4 juin 2018, 22h, jusqu'au mardi 5 juin 2018, 5h
6805	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue mobile pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaston Cotte	trottoir Est, entre la rue Albert Morel et la rue Marvik entre la rue Albert Morel et la rue Marvik des deux côtés de la chaussée, de la rue Marvik au n° 7	Les mercredi 6 juin 2018 et vendredi 8 juin 2018, de 8h à 17h Les mercredi 6 juin 2018 et vendredi 8 juin 2018
6806	Armée - 7ème Régiment du matériel de l'armée de terre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de communication	le stationnement de trois véhicules légers sera autorisé	Place Charles de Gaulle		Le mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 18h30
6807	Métropole de Lyon/ Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Fiol Rue Paul Bert	entre la rue Feuillat et la rue du Docteur Rebate! entre le n° 242 et le n° 256	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h à 11h A partir du lundi 25 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018, de 13h à 16h30
6808	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Faidherbe	entre le n° 1 et n° 3 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 1 et n° 3	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au lundi 11 juin 2018
6809	Entreprise J. Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations d'eau et branchements	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Joseph Bonnet Rue Philibert Roussy Rue Claude Joseph Bonnet Rue Philibert Roussy	entre la rue Denfert Rochereau et la rue Philippe de Lassalle entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Jacquard des deux côtés de la chaussée, entre la rue Denfert Rochereau et la rue Philippe de Lassalle des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard de la Croix-Rousse et la rue Jacquard	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au lundi 30 juillet 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6810	Association Anmp - France Prévention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule médicalisé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	côté pair, sur 20 m au droit du n° 102	Le jeudi 7 juin 2018
6811	Entreprise Sade Cgth	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Suchet	sens Est/Ouest, entre le cours Charlemagne et la rue Gilibert	A partir du samedi 2 juin 2018 jusqu'au jeudi 7 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau B2b	Cours Charlemagne	sens Nord/Sud, au carrefour avec le cours Suchet	
			une interdiction de tourner à gauche sera signalée par un panneau B2a		sens Sud/Nord, au carrefour avec le cours Suchet	
6812	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Isidore	côté pair, sur 10 m en face du n° 21	A partir du dimanche 3 juin 2018 jusqu'au mardi 3 juillet 2018
6813	Théâtre Nouvelle Génération	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival Utopistes	la circulation des véhicules sera interdite	Pont de L'île Barbe		Le mercredi 6 juin 2018, de 13h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Notre Dame		Le mercredi 6 juin 2018, de 8h à 22h
6814	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur toiture à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Abbé Boisard	trottoir Nord, sur 30 m à l'Est de la rue Garibaldi	Le vendredi 8 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Garibaldi et le n° 24	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et le n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6815	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Général Frère	trottoir Sud, entre le n° 84 et le passage Comtois	Le samedi 9 juin 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		(de part et d'autre de l'emprise de chantier), entre le boulevard Edmond Michelet et la rue Joseph Nicolas	
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les 2 sens		entre le boulevard Edmond Michelet et la rue Joseph Nicolas	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 84 et la rue Claude Violet	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 84 et le passage Comtois	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6816	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement fibre télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	entre le n° 153 et la rue Waldeck Rousseau	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6817	Entreprise Fontbonne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Smith	entre le cours Bayard et la rue Casimir Perier	Le lundi 4 juin 2018, de 13h à 16h
6818	Union française pour la santé du pied	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée nationale de la santé du pied	l'installation d'un barnum, de 3 tables et de 30 chaises sera autorisée	Place de la Croix-Rousse		Le jeudi 7 juin 2018, de 8h à 19h
6819	Entreprise Agence Stéphane Plaza Immobilier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 2ème anniversaire de l'agence	des animations seront autorisées	Place des Tapis	sur le trottoir, au droit du n° 6	Le jeudi 7 juin 2018, de 17h à 23h
			l'installation d'un tapis rouge et de 2 tentes sera autorisée			A partir du jeudi 7 juin 2018, 14h, jusqu'au vendredi 8 juin 2018, 2h
6820	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Fraternelle	entre le n° 13 et n° 21	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6821	Entreprise Eco Chauff' 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Perrod	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018
6822	Entreprise Serec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	sur 5 m, au droit du n° 37	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 3 juillet 2018
6823	Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	A partir du dimanche 10 juin 2018 jusqu'au lundi 11 juin 2018
					côté impair, sur 20 m en face des n° 4 à 8	Le lundi 18 juin 2018
6824	Monsieur Calabro Jean Marc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victorien Sardou	côté impair, sur 20 m au droit du n° 15	Les samedi 9 juin 2018 et dimanche 10 juin 2018, de 7h à 19h
				Rue Nicolai	côté pair, sur 20 m au droit du n° 14	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6825	Entreprise la Sarl Esprit des Sens	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de la boutique Montblanc	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, 15 mètres de part et d'autres du n° 98	Le jeudi 7 juin 2018, de 8h à 23h
			l'installation d'un bar-num, d'un photocall et d'un tapis rouge sera autorisée sur le trottoir		au droit du n° 98	Le jeudi 7 juin 2018, de 14h à 23h
6826	Entreprise Renopropre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
6827	Entreprise Sas Dafra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert	l'installation d'un praticable 3 x 3 sera autorisée sur trottoir	Avenue Jean Jaurès	au droit du n°59	A partir du vendredi 8 juin 2018, 17h, jusqu'au samedi 9 juin 2018, 0h
6828	Entreprise Magasin Snowleader	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration du magasin	la mise en place d'un dispositif composé de 3 bottes de foin, d'une vache en bois et de 2 oriflammes sera autorisée	Rue Président Carnot Rue Barrier	sur le trottoir côté pair, entre le n° 6 et le n° 8	Les vendredi 8 juin 2018 et samedi 9 juin 2018, de 10h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 mètres, au droit du n° 6	Les vendredi 8 juin 2018 et samedi 9 juin 2018, de 9h à 20h
			l'installation d'une vache gonflable sera autorisée		sur la placette, en face du n° 8	Les vendredi 8 juin 2018 et samedi 9 juin 2018, de 10h à 19h
6829	Entreprise Ser et Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 5	Le vendredi 1 juin 2018, de 7h à 19h
6830	Association Patronage Laïque Villette Paul Bert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	la circulation des véhicules sera interrompue au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Paul Bert		Le samedi 9 juin 2018, de 14h à 15h
				Avenue Félix Faure		
				Passage Meynis		
				Rue Meynis		
				Rue Gabillot		
				Rue Etienne Richerand		
				Rue des Teinturiers		
				Rue Baraban		
Rue Antoine Charial						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6831	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Forces	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
				Rue de la Gerbe	entre la rue Gentil et la rue de la Poulaille	
				Rue de la Poulaille	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Gerbe	entre la rue Gentil et la rue de la Poulaille	
				Rue des Forces	entre la rue du Président Edouard Herriot et la rue de la Gerbe	
				Rue de la Poulaille	entre la rue de la Gerbe et la rue du Président Edouard Herriot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Forces	côté impair, sur 20 m au droit du n° 3	
Rue de la Poulaille						
Rue de la Gerbe	côté impair, entre la rue Gentil et la rue de la Poulaille					
		les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP" obligatoire	Rue des Forces	au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot		
6832	Entreprise E. Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	contre-allée Ouest, côté Est, sur 8 m face au n° 13	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au lundi 25 juin 2018
6833	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz avec ses branchements	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Chemin de Montessus	entre la rue Sylvain Simondan et le chemin des Charbottes	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au jeudi 28 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6834	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Thevenet	sur 15 m en face de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mercredi 11 juillet 2018
6835	École de Musique Guy Candoloro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts d'été	une prestation musicale sera autorisée	Quai Victor Augagneur	(bas port) au niveau du pont de la Guillotière	Le mardi 19 juin 2018, de 19h30 à 22h
				Place Ambroise Courtois		Le mardi 12 juin 2018, de 19h30 à 22h
				Place des Terreaux		Le mardi 26 juin 2018, de 19h30 à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6836	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Laure Diébold	entre le n° 2 et le n° 16	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 2 et le n° 16	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6837	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard de Balmont	entre le n° 12 et le boulevard de la Duchère	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018, de 20h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite pour les véhicules de plus de 3,6 mètres de hauteur	Boulevard de la Duchère		A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018, de 20h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de Balmont	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 12 et le boulevard de la Duchère	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018
6838	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marietton	trottoir Nord, entre la rue Saint-Simon et la rue Berjon	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Simon	entre la rue Marietton et le n° 32	A partir du mercredi 13 juin 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Marietton et le n° 32	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	côté pair, entre le n° 104 et la rue Berjon	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6839	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	côté Nord, sur 10 m à l'Ouest du quai Gailleton	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au dimanche 10 juin 2018
6840	Etablissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule pour la collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	côté pair, sur 20 m au droit du n° 54	Le lundi 11 juin 2018, de 6h30 à 14h
				Boulevard Marius Vivier Merle	côté pair, sur 20 m au droit du n° 114	Le mardi 19 juin 2018, de 6h30 à 17h
				Boulevard Eugène Deruelle	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	Le vendredi 22 juin 2018, de 6h30 à 17h
6841	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 59 et la rue Clos Savaron	A partir du vendredi 8 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6842	Société Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		A partir du mercredi 13 juin 2018, 17h45, jusqu'au jeudi 14 juin 2018, 1h
						A partir du jeudi 7 juin 2018, 18h45, jusqu'au vendredi 8 juin 2018, 1h
						A partir du vendredi 1 juin 2018, 18h45, jusqu'au samedi 2 juin 2018, 1h
						A partir du vendredi 15 juin 2018, 18h45, jusqu'au samedi 16 juin 2018, 1h
						A partir du samedi 16 juin 2018, 18h45, jusqu'au dimanche 17 juin 2018, 1h
						A partir du mardi 12 juin 2018, 18h45, jusqu'au mercredi 13 juin 2018, 1h
						A partir du mercredi 6 juin 2018, 17h45, jusqu'au jeudi 7 juin 2018, 1h
6843	Madame Marion Crane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Rue Jacquard	sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 3	Le vendredi 1 juin 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 3	
6844	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Simon Fryd	chaussée Nord, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Sud, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	
			la circulation générale sera autorisée et organisée à double sens		chaussée Nord, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6845	Entreprise Eco Systèmes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	10 mètres, au droit du n° 34	Le samedi 16 juin 2018, de 8h à 14h
				Rue Vendôme	2 emplacements en épi, en face du n° 236	
				Place Saint-Paul	10 mètres, au droit du n° 12	
				Place Maréchal Lyautey	côté impair, 10 mètres, au Nord du n° 9	Le samedi 9 juin 2018, de 8h à 14h
				Rue Sergent Michel Berthet	10 mètres, en face du n° 8	Le samedi 2 juin 2018, de 8h à 14h
			l'installation d'un barnum 3 x 3 sera autorisée	Place Commandant Arnaud	2 emplacements en épi, sur la contre-allée	Le samedi 30 juin 2018, de 8h à 14h
				Place Valmy		Le samedi 2 juin 2018, de 8h30 à 14h
				Place Maréchal Lyautey		Le samedi 9 juin 2018, de 8h30 à 14h
				Place Guichard		Le samedi 16 juin 2018, de 8h30 à 14h
				Place Saint-Paul		
Place Rouget de L'isle						
6846	La Mairie du 8ème arrondissement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et la Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Rue de Narvick	côté Nord, entre la rue de la Moselle et la rue Gaston Cotte	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Rue Jean Sarrazin	au droit du n° 8	
				Rue Guillaume Paradin	face au n° 24	
				Rue Garon Duret	en face des n° 27 et 29	
				Rue du Bocage	face au n° 2	
				Rue Docteur Victor Despeignes	au droit du 15 rue des Alouettes	
				Rue Commandant Pegout	en face du n° 3	
				Boulevard Ambroise Paré	au carrefour avec la rue Thomas Blanchet	
				Avenue des Frères Lumière	face au n° 3	
				Avenue Général Frère	face au n° 154	
					angle Jules Froment	
				Avenue Viviani	côté Nord, à l'Est de la rue Jules Cambons	
					côté Nord, à l'Ouest de la rue Lamy	
Boulevard Ambroise Paré	angle avenue Jean Mermoz					
Rue Jules Froment	face à la rue Narvick					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6846	La Mairie du 8ème arrondissement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et la Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Rue Villon	en face du n° 45	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Promenade Léa et Napoléon Bullukian	face au n° 10	
				Rue Maryse Bastié	en face du n° 20	
				Route de Vienne	côté Ouest, au Nord de la rue Benoit Bernard	
				Rue Saint-Maurice	au droit du n° 24	
				Rue Rochambeau	angle rue Théodore Levigne	
				Rue Pierre Delore	au droit du n° 60	
				Rue Professeur Tavernier	au droit de la rue Bertly Albrecht	
				Rue Professeur Beauvisage	face au n° 145	
				Rue Maryse Bastié	côté Ouest, au Nord de la rue Bataille	
				Rue Villon	côté Ouest, au Nord de la rue Kleinclausz	
			Boulevard Ambroise Paré	angle avenue Jean Mermoz		
			Rue Guillaume Paradin	face au n° 24		
			Rue Garon Duret	en face des n° 27 et 29		
			Rue du Bocage	face au n° 2		
			Rue Docteur Victor Despeignes	au droit du 15 rue des Alouettes		
			Rue de Narvick	côté Nord, entre la rue de la Moselle et la rue Gaston Cotte		
			Rue Commandant Pegout	en face du n° 3		
			Route de Vienne	côté Ouest, au Nord de la rue Benoit Bernard		
			Boulevard Ambroise Paré	au carrefour avec la rue Thomas Blanchet		
			Angle Avenue Jean Mermoz	angle avenue Jean Mermoz		
			Avenue Viviani	côté Nord, à l'Est de la rue Jules Cambons		
			Rue Jean Sarrazin	au droit du n° 8		
			Avenue Général Frère	angle rue Jules Froment		
			Rue Rochambeau	angle rue Théodore Levigne		
			Avenue Général Frère	face au n° 154		
			Avenue des Frères Lumière	face au n° 3		
Avenue Viviani	côté Nord, à l'Ouest de la rue Lamy					
Rue Saint-Maurice	au droit du n° 24					
Promenade Léa et Napoléon Bullukian	face au n° 10					
			l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ou de la Fondation de l'Armée du salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6846	La Mairie du 8ème arrondissement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et la Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ou de la Fondation de l'Armée du salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Rue Professeur Tavernier	au droit de la rue Berty Albrecht	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Rue Villon	côté Ouest, au Nord de la rue Kleinclausz	
				Rue Jules Froment	face à la rue Narvick	
				Rue Pierre Delore	au droit du n° 60	
				Rue Professeur Beauvisage	face au n° 145	
				Rue Maryse Bastié	en face du n° 20 côté Ouest, au Nord de la rue Bataille	
				Rue Villon	en face du n° 45	
6847	La Mairie du 3ème arrondissement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et la Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Quai Victor Augagneur	en face du n° 14	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Rue de la Balme	côté Sud, à l'Ouest du boulevard Pinel	
				Rue Chaponnay	côté Sud, à l'Ouest de l'avenue Marechal de Saxe	
				Rue Antoine Charial	au droit du n° 66	
				Place Saint-Charles	au droit du n° 1	
				Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 83	
				Avenue Lacassagne	face au n° 34 et face aux n° 65 et 67	
				Rue Viala	au droit du n° 47	
				Place Bir Hakeim	face au n° 13 de l'avenue Félix Faure	
				Rue Professeur Paul Sisley	face au n° 28	
			Rue Moncey	côté Ouest, au Sud de la rue Mazenod		
			Rue Maurice Flandin	face au n° 11		
			Rue Jean Renoir	face au n° 37		
			Rue Etienne Richerand	face au n° 13		
			Rue Docteur Rebatel	à l'angle de la rue Guilloud		
			Rue de Nazareth	face au n° 16		
			l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ou de la Fondation de l'Armée du Salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Rue Antoine Charial	au droit du n° 66	
				Rue de la Balme	côté Sud, à l'Ouest du boulevard Pinel	
				Avenue Lacassagne	face au n° 34 et en face des n° 65 et 67	
				Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 83	
Place Bir Hakeim	face au n° 13 de l'avenue Félix Faure					
Quai Victor Augagneur	en face du n° 14					
Rue Chaponnay	côté Sud, à l'Ouest de l'avenue Marechal de Saxe					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6847	La Mairie du 3ème arrondissement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et la Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ou de la Fondation de l'Armée du Salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Rue Viala	au droit du n° 47	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Place Saint-Charles	au droit du n° 1	
				Rue Jean Renoir	face au n° 37	
				Rue de Nazareth	face au n° 16	
				Rue Professeur Paul Sisley	face au n° 28	
				Rue Moncey	côté Ouest, au Sud de la rue Mazenod	
				Rue Etienne Richerand	face au n° 13	
				Rue Docteur Rebatel	à l'angle de la rue Guilloud	
				Rue Maurice Flandin	face au n° 11	
6848	La Mairie du 7ème arrondissement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et de la Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	la mise en place de conteneurs pour la collecte de textiles sera autorisée	Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 123	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Quai Claude Bernard	face au n° 3	
				Place Jean Macé	au Nord / Ouest de la place	
				Place Jean Jaurès	face au n° 45 rue de Gerland	
				Grande rue de la Guillotière	au droit du n° 108	
				Boulevard du Parc d'Artillerie		
				Avenue Jean Jaurès	au 127	
				Avenue Leclerc	côté Est, au Nord de la rue Victor Lagrange	
				Rue Pré Gaudry	face au n° 77	
				Avenue Jean François Raclet	face au n° 122	
				Avenue Debourg	au droit du n° 104	
				Rue Chevreul	angle rue Camille Roy	
				Boulevard de l'Artillerie	au 12	
				Rue Marcel Mérieux	au droit du n° 207	
				Mail de Fontenay	côté Ouest, au Sud de la rue Andre Bollier	
				Place des Pavillons	face au n° 6	
				Rue Père Chevrier	angle rue Jean Jaures	
				Rue Pasteur	côté Ouest, au Nord de la rue de l'Université	
				Rue de Gerland	angle avenue du Château de Gerland	
				Rue Lieutenant Colonel Girard	côté Nord, à l'est de l'avenue Leclerc	
				Rue Lortet	angle rue des Bons enfants	
Rue Félix Brun	angle rue Maurice Bouchor					
Rue Domer	à l'Ouest du n° 8					
Rue des Girondins	face au n° 6					
Rue de Gerland	en face du n° 93					
Rue Pierre Semard	au droit du n° 26					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6848	La Mairie du 7ème arrondissement, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, et de la Fondation de l'Armée du Salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place et l'exploitation de conteneurs de récupération de textiles	l'arrêt des véhicules du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri ou de la Fondation de l'Armée du Salut sera autorisé au droit des conteneurs pour les opérations de collecte	Mail de Fontenay	côté Ouest, au Sud de la rue André Bollier	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Rue Pierre Semard	au droit du n° 26	
				Rue Pré Gaudry	face au n° 77	
				Avenue Jean Jaurès	au 127	
				Rue Père Chevrier	angle rue Jean Jaures	
				Place des Pavillons	face au n° 6	
				Avenue Debourg	au droit du n° 104	
				Avenue Jean Jaurès	au droit du n° 123	
				Avenue Leclerc	côté Est, au Nord de la rue Victor Lagrange	
				Boulevard de l'Artillerie	au 12	
				Boulevard du Parc d'Artillerie		
				Grande rue de la Guillotière	au droit du n° 108	
				Place Jean Jaurès	face au n° 45 rue de Gerland	
				Place Jean Macé	au Nord / Ouest de la place	
				Rue Chevreul	angle rue Camille Roy	
				Rue de Gerland	en face du n° 93	
					angle avenue du Château de Gerland	
Rue des Girondins	face au n° 6					
Rue Domer	à l'Ouest du n° 8					
Rue Félix Brun	angle rue Maurice Bouchor					
Rue Pasteur	côté Ouest, au Nord de la rue de l'Université					
Rue Lortet	angle rue des Bons enfants					
Rue Marcel Mérieux	au droit du n° 207					
Rue Lieutenant Colonel Girard	côté Nord, à l'est de l'avenue Leclerc					
Quai Claude Bernard	face au n° 3					
Avenue Jean François Raclet	face au n° 122					
6849	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Doyenné	sur 6 m au droit du n° 29	A partir du jeudi 31 mai 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
6850	Entreprise Club Le Prisme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une Soirée de Gala au Musée des Confluences	l'installation de tables, de chaises, de mange-debout et d'une scène sera autorisée	Quai Perrache	au droit du n° 86, sur le parvis côté Est du Musée des Confluences	A partir du lundi 4 juin 2018, 14h, jusqu'au mardi 5 juin 2018, 1h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6851	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	entre le n° 12 et 20	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018
6852	Entreprise Hf Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Curie	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 17	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au jeudi 7 juin 2018, de 7h à 19h
6853	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	côté impair (Nord) sur 20 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au dimanche 1 juillet 2018
6854	Entreprise Cmt Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur à l'aide d'une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Quai Fulchiron	sur le trottoir situé au droit du n° 7, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 1 juin 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 7	
6855	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création de la ligne de C3 du Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens lors de la phase de fermeture à la circulation du tronçon de la rue concernée	Rue Tête d'Or	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons de rues successifs	Rue Moncey	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette	
				Rue Masséna	entre le cours Lafayette et boulevard Eugène Deruelle	
				Rue Ney	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette	
				Rue Moncey	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette	
			Rue Masséna	entre le cours Lafayette et boulevard Eugène Deruelle		
Rue Tête d'Or	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette					
Rue Ney	entre le boulevard Eugène Deruelle et cours Lafayette					
6856	Entreprise Lc2 Lamour Coordination Chantier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5-7	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 4 juillet 2018
6857	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Unedid	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Joseph Serlin	par tronçons successifs entre la rue Président Edouard Herriot et la place de la Comédie	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6858	Entreprise Eurl Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façades à l'aide de cordistes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	côté impair, sur 15 m au droit de la façade du n° 81	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 17h
6859	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Quai Pierre Scize	dans la contre-allée située entre les n° 59 à 41, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		dans la contre-allée située au droit des n° 53 à 55	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018
6860	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint-Simon	sur 20 m de part et d'autre du n° 10 bis	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6861	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules sera interdite	Rue René Leynaud	entre la rue Coysevox et la montée Saint-Sébastien	Les lundi 4 juin 2018 et mardi 5 juin 2018, de 7h à 19h
6862	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Raoul Carrie		A partir du samedi 16 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6863	Entreprise Rhône Travaux Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Anselme	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 19 juin 2018
6864	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon/ Service des ouvrages d'arts	la circulation des véhicules sera interdite	Cours de Verdun Rambaud	entre la rue Claudius Colongue et le centre d'échange de Lyon Perrache	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 21h à 5h
				Tremie Gensoul Verdun	(quai Maréchal Joffre) accès à la trémie n° 7 du centre d'échange Lyon Perrache	
				Cours de Verdun Rambaud	voie d'accès à la trémie n° 7 du centre d'échange de Lyon Perrache	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gensou	sur 10 m, entre le n° 1 et le n° 2 (sauf place réservée aux personnes à mobilité réduite)	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
Cours de Verdun Rambaud	côté Nord, sur 30 m en face du 10 bis					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6865	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours Franklin Roosevelt	au droit de l'immeuble situé au n° 42 - 44	Le mercredi 6 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la place Klébert et la rue Duguesclin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre le n° 40 et 46	Le mercredi 6 juin 2018
6866	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Louis Thévenet	trottoir (Ouest) entre la rue Claudius Linossier et le n° 14 bis	Le mercredi 6 juin 2018, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Claudius Linossier et le n° 14 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Claudius Linossier et le n° 14 bis	
6867	Entreprise Sas Allo Récup	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue de la République	au droit du n° 79	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018, de 6h à 10h
6868	Mjc Vieux Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de sensibilisation "Handi-Lude"	des installations seront autorisées	Place Benoît Crépu		Le samedi 9 juin 2018, de 14h à 20h
6869	La Mairie du 9ème arrondissement et le Conseil de quartier de la Duchère	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Forum des associations	des installations seront autorisées	Place Abbé Pierre		Le samedi 9 juin 2018, de 7h à 17h
6870	L'espace Commercial Monplaisir et l'entreprise Mon Marché Mon Plaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale "Monplaisir Ramène sa Fraîse"	la tenue d'un marché du Rosé sera autorisée	Place Ambroise Courtois	(montage dès 9h)	Le samedi 9 juin 2018, de 10h à 19h
			un déballage des commerçants sédentaires sera autorisé sur le trottoir	Avenue des Frères Lumière	de la rue Louis Jouvet au n° 141	Le samedi 9 juin 2018, de 9h à 19h
				Rue Antoine Lumière	de la rue des Alouettes à l'avenue des Frères Lumière	
6871	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Rue André Philip	sur 15 m, au droit de la rue d'Arménie	A partir du jeudi 14 juin 2018, 21h, jusqu'au vendredi 15 juin 2018, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
6872	Association Union Nationale des Combattants du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation sportive	l'organisation d'un concours de pétanque sera autorisée	Place du Huit Mai 1945		Le samedi 9 juin 2018, de 13h à 19h
6873	Association Habitat et Humanisme Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration de "l'Escalé du 6"	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tronchet	entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	Le lundi 11 juin 2018, de 15h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit et en face, du n° 76 au n° 80	Le lundi 11 juin 2018, de 8h à 22h
			l'installation d'une tente chapiteau sera autorisée		au droit des n° 76, 78 et 80	Le lundi 11 juin 2018, de 15h30 à 22h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6874	Entreprise Alti Reve	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de deux vols en montgolfière	l'installation d'un périmètre de sécurité barrière sera autorisée	Place Bellecour	partie Est	Le samedi 9 juin 2018, de 6h à 21h
6875	Entreprise agence de Développement Touristique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lov' In Rhône	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean		Le samedi 9 juin 2018, de 10h à 20h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tramassac	sur les emplacements en épi entre la rue de la Brèche et la rue Jean Carriès	A partir du samedi 9 juin 2018, 7h, jusqu'au dimanche 10 juin 2018, 0h
			l'installation de quatre espaces thématiques sera autorisée	Place Saint-Jean	au droit du n° 5	A partir du vendredi 8 juin 2018, 7h, jusqu'au dimanche 10 juin 2018, 1h
6876	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des cycles sera interdite	Rue Docteur Rebatel	sens Sud/Nord, entre la rue Bara et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au jeudi 28 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des piétons sera interdite	Avenue Lacassagne	trottoir pair, entre le n° 66 et la rue du Docteur Rebatel	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 66 et la rue du Docteur Rebatel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Rebatel	côté pair, sur 15 m entre le n° 8 et la rue Bara	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au jeudi 28 juin 2018, de 7h30 à 16h30
				Avenue Lacassagne	côté pair, entre le n° 66 et la rue du Docteur Rebatel	
6877	Association Wesh Coussin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation "Salade Tomates Crayons" en partenariat avec Lyon Bd Festival	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Catherine	entre la rue Romarin et la rue Sainte-Marie des Terreaux	Le dimanche 10 juin 2018, de 10h à 21h
6878	Association l'harmonie Montchat Monplaisir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert	le stationnement de 2 véhicules sera autorisé	Place Guichard		Le mardi 12 juin 2018, de 19h30 à 22h30
			un concert sera autorisé			Le mardi 12 juin 2018, de 20h15 à 22h
6879	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Feuillat	sens Nord/Sud, entre la rue Jeanne d'Arc et l'avenue Lacassagne	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018, de 9h à 16h
6880	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Rochaix et la rue Feuillat	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		dans le couloir réservé aux autobus, sens Est/Ouest, entre la rue Professeur Rochaix et la rue Feuillat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 20 m à l'Est de la rue Feuillat	
					entre la rue Professeur Rochaix et la rue Feuillat	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6881	Etablissement d'accueil du Jeune Enfant Tissot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une ferme pédagogique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tissot	côté impair, sur 15 m, en face des n° 6 et n° 8	Le lundi 4 juin 2018, de 7h à 19h
6882	Entreprise Serfim T.I.C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Grange	côté pair, sur 10 m au droit du n° 48	A partir du jeudi 31 mai 2018 jusqu'au vendredi 1 juin 2018, de 20h à 5h
				Avenue René Cassin	côté pair, sur 10 m face au n° 73	
6884	Entreprise Club des Entreprises de la Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée Mobilité Douce	l'installation d'un village composé d'un car d'animation, de 2 foodtrucks, 8 tentes, 30 tables et une igroutte sera autorisée	Place Charles de Gaulle		A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018
6885	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de fibre optique à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Place Carnot	entre le n° 1 et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 15 m, au droit du n° 64	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	entre le n° 1 et la rue Victor Hugo	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018
				Rue Victor Hugo	sur 15 m, au droit du n° 64	
6886	Entreprises Spl Part Dieu/ Jean Lefèbvre/ Citeos/ Id Verde/ Asten/ Aximum/ Colas/ Eiffage/ Ebm/ Kabox/ Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie dans chaque sens de circulation pour les véhicules suivant : bus, véhicules taxi et de livraisons de chantier, les vélos, les services de sécurité incendie et de propreté public	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue Paul Bert et la rue Servient	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au dimanche 1 mars 2020
					sous la trémie de la gare Part Dieu	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue des Cuirassiers	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les riverains, les bus, les véhicules taxi et les livraisons de chantier, les vélos, les services de sécurité d'incendie et de propreté public	Rue Desaix	entre la rue Paul Bert et la rue Servient	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h pour les riverains, les bus, les véhicules taxi, les livraisons de chantier, les vélos, les services de sécurité d'incendie et de propreté public			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Marius Vivier Merle	
			les véhicules auront interdiction de tourner à gauche.	Boulevard Marius Vivier Merle	au débouché de la rue Paul Bert	
				Rue Desaix	au débouché du boulevard Marius Vivier Merle	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6887	Entreprise Champagne Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Pensionnat	sur 10 m, au droit du n° 60	A partir du mercredi 30 mai 2018 jusqu'au jeudi 28 juin 2018
6888	Entreprises Aximum/ Spl Part Dieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la création d'emplacements de stationnement de bus	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, sur 60 m au droit du n° 47	A partir du jeudi 31 mai 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 60 m au droit du n° 60	
6889	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la giration d'engins de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Métallurgie	des deux côtés, entre la rue David et le n°7	Les vendredi 15 juin 2018 et samedi 16 juin 2018
				Rue Carry	des deux côtés, sur 20 m au droit de la rue de la Métallurgie	
				Rue David	des deux côtés, sur 15 m au droit du n°7	
6890	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Métallurgie	trottoir impair, entre le n° 23 et le n° 27	Les vendredi 15 juin 2018 et samedi 16 juin 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Carry et la rue David	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, en face des n° 23 et le n° 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6891	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tuilliers	côté pair, sur 20 m au droit du n° 24	A partir du dimanche 3 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
6892	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Paul Santy	entre la rue Marcel Dargent et la rue Thenard	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au mardi 26 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Thenard et la rue Marcel Dargent	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6893	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel le long de l'emprise chantier	Boulevard de l'Europe		A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h30 à 17h
				Rue de la Solidarité	entre la rue de l'Épargne et l'avenue Berthelot	
				Rue Antoine Fonlupt	sur le parking situé angle Nord/Sud de la route de Vienne	
				Rue de l'Éternité	entre la rue de l'Épargne et la rue de l'Égalité	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard de l'Europe		A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h à 17h
				Rue de l'Éternité	entre la rue de l'Épargne et la rue de l'Égalité	
				Rue de la Solidarité	entre la rue de l'Épargne et l'avenue Berthelot	
				Rue Antoine Fonlupt	sur le parking situé angle Nord/Sud de la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Antoine Fonlupt	sur le parking situé angle Nord/Sud de la route de Vienne	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h à 17h
				Rue de la Solidarité	entre la rue de l'Épargne et l'avenue Berthelot	
				Rue de l'Éternité	entre la rue de l'Épargne et la rue de l'Égalité	
				Boulevard de l'Europe		
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Solidarité	des deux côtés de la chaussée entre la rue de l'Épargne et l'avenue Berthelot	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h30 à 17h			
6893		Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Éternité	des deux côtés de la chaussée entre la rue de l'Épargne et la rue de l'Égalité	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h30 à 17h
				Rue Antoine Fonlupt	sur le parking situé angle Nord/Est de la route de Vienne	
				Route de Vienne	côté impair, entre le n° 133 et n° 137	
				Boulevard de l'Europe	des deux côtés de la chaussée	
6894	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Legros	Rue du Souvenir	trottoir pair, entre le n° 42 et le n° 56	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 42 et le n° 56	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 42 et le n° 56	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6895	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Serl	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Brasseries	sur 30 m, à l'Est de la rue des Docks	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue des Docks	sur 30 m, au Sud de la rue des Brasseries	
				Rue des Brasseries	sur 30 m, à l'Est de la rue des Docks	
				Rue des Docks	côté Est, sur 30 m au Sud de la rue des Brasseries	
				Rue des Brasseries	côté Sud, sur 30 m à l'Est de la rue des Docks	
6896	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents sur fuite d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Avenue Lacassagne	sur 15 m, au droit du cours Eugénie	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6897	Entreprise Keolis pour le compte de Sytral	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt de bus provisoire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de Fourvière	voie Sud, côté Sud, sur 30 m au droit du n° 3	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018
				Avenue du Doyenné	sur 20 m, au droit de la façade du n° 2 au droit du n° 2	
6898	Association de l'Union des commerçants de côté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vide-greniers	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur le trottoir entre la rue de la Terrasse et la rue Denfert Rochereau (côté Mairie 4e) sur l'intégralité du parking situé face au n° 147 (entre le boulevard de la Croix-Rousse, la contre-allée du boulevard de la Croix-Rousse, la rue Villeneuve et la place des Tapis	A partir du vendredi 8 juin 2018, 14h, jusqu'au samedi 9 juin 2018, 22h
6899	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018
6900	Entreprise Courteix Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne aérienne provisoire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Georges Martin Witkowski	côté impair sur 70 m au «Sud» de la rue Pierre Valdo, au droit des poteaux de maintien de la ligne aérienne	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au lundi 8 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair sur 70 m au «Sud» de la rue Pierre Valdo	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
6901	Entreprise Groupe Lexim-pact	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Charles Beraudier	sur 20 m, au droit du n° 10	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6902	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Henri		A partir du samedi 2 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
6903	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Florence	entre le n° 3 et le n° 13 côté Est, entre le n° 3 et le n° 13	A partir du samedi 2 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
6904	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une amélioration de la sécurité des riverains du quartier dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera autorisée dans le sens Est/Ouest	Rue Claude Farrère	entre le boulevard Pinel et la rue Pascal	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Pascal et le boulevard Pinel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Pinel et la rue Pascal	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Pascal	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 14 septembre 2018
6905	Ville de Lyon - Direction des Evénements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 4 ^{ème} édition de Re Lyon Nous	la circulation des véhicules sera interdite	Pont de l'Île Barbe		Le dimanche 10 juin 2018, de 10h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Notre Dame	sur 25 m à l'Ouest de la partie privative de l'Île Barbe	A partir du samedi 9 juin 2018, 6h, jusqu'au lundi 11 juin 2018, 12h
				Avenue du Plateau	3 emplacements, au droit du n° 11	
				Rue Antonin Laborde	20 mètres le long du Jardin des Saules, à l'Ouest du quai du Commerce	
				Place Bernard Schonberg	les 9 emplacements en épi, en face du n° 6	
Rue Victor Schoelcher	côté pair, le long de la Halle d'Athlétisme					
6906	Entreprise Lyon Parc Auto	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vernissage d'une exposition	l'installation d'un foodtruck et d'une tente sera autorisée	Place de la République	partie Nord	Le mardi 12 juin 2018, de 18h à 22h
6907	Entreprise Eurl Laurent Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur façades à l'aide de cordistes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	côté impair, sur 15 m au droit de la façade du n° 25	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
6908	Entreprise Axione	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Trion		A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018, de 22h à 5h	
				Avenue Barthélémy Buyer			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Trion			
				Avenue Barthélémy Buyer			
				Rue Marietton		A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018, de 8h à 17h	
			Le tirage de câbles sur trottoir sera autorisé en journée en fonction de l'emprise de chantier	Rue Nerard			
				Avenue Barthélémy Buyer			
Rue de Trion							
Rue de la Corderie							
6909	Entreprise Insign	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournoi de pétanque	l'organisation d'un tournoi de pétanque sera autorisée	Place Maréchal Lyautey		Le jeudi 14 juin 2018, de 18h à 22h30	
6910	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au mercredi 20 juin 2018	
6911	Entreprise Reso 2Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Avenue de Champagne	entre le n° 359 et le n° 360	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
6912	Entreprise Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue de la Viabert	entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Genève	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h à 18h	
			la circulation des véhicules sera interdite				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			au carrefour avec la rue d'Inkermann	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et la rue d'Inkermann	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6913	Entreprise Ob Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	côté pair entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 18h30
				Rue de Créqui	côté pair entre le n° 164 et la rue de Bonnel	
				Rue Vendôme	côté impair sur 20 m au Sud de la rue Bonnel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté pair entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	
				Rue de Créqui	côté pair entre le n° 164 et la rue de Bonnel	
				Rue Vendôme	côté impair sur 20 m au Sud de la rue Bonnel	
6914	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Paul Santy	trottoir pair, entre le n° 128 et le n° 132	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 4 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 132 et le n° 128	
6915	Entreprise Sem ' Ideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle	l'installation d'une tente, d'une banque d'accueil et d'une remorque sera autorisée	Place Carnot		Le samedi 16 juin 2018, de 14h à 20h30
6916	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Genton	entre la rue Jean Mermoz et la rue Berthe Morisot	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au lundi 11 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Mermoz et la rue Berthe Morisot	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Berthe Morisot	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6917	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera dans les sens Ouest / Est	Rue Saint-Bruno	durant la phase de fermeture à la circulation de la rue des Chartreux	Le lundi 4 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Chartreux	entre la rue Saint-Bruno et la rue Ornano	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue Saint-Bruno	au débouché sur la rue des Tourettes	
6918	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lamothe	côté pair, sur 6 m au droit du n° 4	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
6919	Association Funky Fabrik	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un marché des créateurs	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Elie Rochette	entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	A partir du dimanche 17 juin 2018, 6h30, jusqu'au lundi 18 juin 2018, 0h
				Rue Montesquieu	entre la rue Creuzet et la rue de la Madeleine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	des deux côtés entre la rue de la Thibaudière et la rue Montesquieu	A partir du dimanche 17 juin 2018, 5h, jusqu'au lundi 18 juin 2018, 0h
				Rue Montesquieu	des deux côtés, entre la rue Creuzet et la rue de la Madeleine	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6920	Monsieur Thomas Mathieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Est, au droit du n° 45	Le lundi 4 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 45	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 45	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6921	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bât d'Argent	sur la voie réservée aux cycles située entre la rue de la République et la rue Paul Chenavard	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 9 et la rue de la République voie réservée au bus comprise	
6922	Entreprise Satori Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée prestige	des installations seront autorisées	Place des Célestins		A partir du mardi 19 juin 2018, 8h, jusqu'au jeudi 21 juin 2018, 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Dullin	sur l'aire de livraison au droit du n° 4	A partir du mardi 19 juin 2018, 7h, jusqu'au jeudi 21 juin 2018, 14h
				Rue de Pazzi	sur l'aire de livraison	
6923	Association Blofrique Théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle «La Ville s'écrit»	l'inscription de textes au blanc de Meudon sera autorisée sur les trottoirs	Rue Audibert et Lavirotte		côté Sud, entre la rue Antoine Dumont et le n° 99
				Rue Antoine Dumont	côté Est	
				Rue de Montagny	côté Ouest, entre la rue Henri Barbusse et la route de Vienne	
				Rue de Champagnieux	côté Est, du n° 32 à la rue Challemel Lacour	
				Place Belleville		
				Rue Garon Duret	côté Nord, entre le n° 1 et le n° 25	
6924	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie commémorative	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Ambroise Paré	sur 50 m, partie comprise entre le n° 59 et le n° 85	Le vendredi 8 juin 2018, de 10h à 12h
6925	la France Insoumise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée débat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Sathonay	sur 15 mètres au droit du n° 6	Le vendredi 15 juin 2018, de 17h à 22h30
			l'installation de stands associatifs sera autorisée			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6926	Entreprise la Sarl Sun Trip Compagny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du départ du Sun Trip 2018	des installations et le stationnement de 2 foodtrucks seront autorisés	Place des Terreaux		A partir du jeudi 14 juin 2018, 9h, jusqu'au vendredi 15 juin 2018, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, au droit du n° 14	Les jeudi 14 juin 2018 et vendredi 15 juin 2018, de 9h à 19h
6927	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Joseph Serlin	par tronçons successifs entre la rue Président Edouard Herriot et la place de la Comédie	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
6928	Entreprise Rhône Travaux Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Vauban	sur trottoir au carrefour avec la rue Duguesclin	Le mardi 5 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord) sur 15 m entre la rue Duguesclin et le n° 55	
6929	Entreprise Chantiers Passerelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une information citoyenne «Village des Initiatives Justice / Prison»	l'installation de stands sera autorisée	Place Ambroise Courtois		Le mercredi 20 juin 2018, de 15h à 20h30
6930	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duviard	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 2	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au mercredi 20 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6931	Entreprise Ce Framatome	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concert	l'installation de chaises sera autorisée	Rue Juliette Récamier	sur le trottoir, au droit du n° 10	Le mercredi 20 juin 2018, de 14h à 23h30
6932	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la voirie de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pravaz	entre le cours de la Liberté et le quai Victor Augagneur	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Victor Augagneur	sur 20 m, au droit de la rue Pravaz	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pravaz	entre le cours de la Liberté et le quai Victor Augagneur	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de la Liberté	côté Ouest, sur 20 m de part et d'autre de la rue Pravaz	
Rue Pravaz	des deux côtés, entre le cours de la Liberté et le quai Victor Augagneur					
6933	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme		A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6934	Ville de Lyon et la maison pour tous de Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Rancy	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit et en face du n° 5	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au lundi 10 septembre 2018
6935	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Barrier et le n° 72	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
6936	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de télécom avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur le trottoir situé au droit du n° 37, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise au droit de la façade du n° 37 des 2 côtés de la chaussée au droit de la façade du n° 37	Le jeudi 7 juin 2018, de 7h30 à 17h30
6937	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 30 m, au droit du n° 28	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018, de 9h à 16h A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018
6938	Madame Seror Dominique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Victoire	côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	Les samedi 2 juin 2018 et dimanche 3 juin 2018, de 6h à 22h
6939	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de maintenance d'un réseau de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Saint-Vincent	sur 20 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau télécoms située au «Nord» du pont Koenig, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018, de 9h à 16h
6940	Entreprise Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide de cordistes	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du mardi 12 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018, de 7h à 18h
6941	Entreprise Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de la Butte	au droit du n° 15	Le vendredi 15 juin 2018, de 7h30 à 14h
6942	Entreprise Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Termier	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1 bis	Le mercredi 6 juin 2018
6943	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lemot	sur 15 m au droit du n° 4	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au jeudi 5 juillet 2018, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
6944	Entreprise Espace Signalétique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'adhésifs sur façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la nacelle	Rue Rhin et Danube	trottoir Nord, sur 20 m au droit du n° 14	Le mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 18h		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 14			
6945	Entreprise Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue de la Viabert	des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 37 et la rue d'Inkermann	Le jeudi 5 juillet 2018		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens					
			la circulation des véhicules sera interdite				entre la rue des Charmettes et la rue d'Inkermann	Le jeudi 5 juillet 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 37 et la rue d'Inkermann	Le jeudi 5 juillet 2018
6946	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint-Simon	sur 20 m de part et d'autre du n° 10 bis	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h					
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 10 bis	
6948	Entreprise la Société Bouliste Moncey Garibaldi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un Tournoi de Boules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	des deux côtés, du n° 6 à la rue du Docteur Bouchut contre-allée Ouest, sur 4 emplacements en épi à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	Le samedi 9 juin 2018, de 7h à 19h		
6949	Entreprise Makinprod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de film et d'un téléfilm	le stationnement de trois véhicules techniques de la société de production sera autorisé	Esplanade de la Grande Côte		Le lundi 11 juin 2018, de 9h à 15h		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	au droit et en face du n° 49			
				Rue des Pierres Plantées	partie comprise entre le n° 16 et le n° 24			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6950	Entreprises Axi-mum/ Spie/ Elec-triox/ Id Verde/ Tso Catenaire/ Bouygues Ener-gie/Mdo/ Seri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage et d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue Simon Fryd	chaussée Nord, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6951	Entreprise Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement de véhicules de jeu sérigraphiés « Police » sera autorisé	Rue Bodin	au droit du n° 2	A partir du lundi 11 juin 2018, 13h, jusqu'au mercredi 13 juin 2018, 0h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la place Bellevue à la rue Grognard	A partir du lundi 11 juin 2018, 6h, jusqu'au mercredi 13 juin 2018, 12h
				Place Bellevue	des 2 côtés sur l'intégralité des chaussées	
				Rue Mottet de Gerando	du n°3 au n°15	
			l'installation du dispositif cantine sera autorisée	Place Colbert	sur la partie Nord	A partir du lundi 11 juin 2018, 10h, jusqu'au mardi 12 juin 2018, 20h
l'installation d'un foodtruck sera autorisée	Place Bellevue	sur la pelouse de la partie Est de la place	A partir du lundi 11 juin 2018, 6h, jusqu'au mercredi 13 juin 2018, 2h			
6952	Entreprise Societe Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interrompue pendant les prises de vues	Rue Bodin	de la montée Saint-Sébastien à la place Bellevue	Le mardi 12 juin 2018, de 13h à 22h
				Place Bellevue		
				Rue Bodin	de la Montée Saint-Sébastien à la place Bellevue	Le lundi 11 juin 2018, de 13h à 21h
6953	Entreprise Societe Making Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la pose de projecteurs sera autorisée	Montée Saint-Sébastien	sur les trottoirs, partie comprise entre le n° 19 et le n° 25	A partir du lundi 11 juin 2018, 15h, jusqu'au mardi 12 juin 2018, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Magnéval	des 2 côtés, entre la montée Saint-Sébastien et le n° 15	
				Montée Saint-Sébastien	partie comprise entre le n° 19 et le n° 25	
					des 2 côtés, entre la rue Bodin et la rue Magnéval	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6954	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue du Vercors et la rue de Surville	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/Sud, entre la rue de Surville et la rue du Vercors	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Surville	sur 30 m, à l'Ouest de la route de Vienne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	sens Nord/Sud, entre la rue de Surville et la rue du Vercors	
				Rue de Surville	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la route de Vienne	
6955	Entreprise Arfis / Monsieur Benjamin Baufreton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un court-métrage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Abbé Larue	6 emplacements situés en face du n° 5	A partir du mardi 12 juin 2018, 18h, jusqu'au mercredi 13 juin 2018, 16h
				Rue Chazière	sur 25 mètres, au droit du n° 25	A partir du lundi 11 juin 2018, 8h, jusqu'au vendredi 15 juin 2018, 20h
6956	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 5 m au droit du n° 42	A partir du dimanche 3 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6957	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Leclerc	côté Ouest, sur 30 mètres en face du n° 4 et du n° 6	A partir du mardi 12 juin 2018, 18h, jusqu'au mercredi 13 juin 2018, 21h
				Avenue Berthelot	partie comprise entre le n° 14 et la rue de Marseille	A partir du lundi 11 juin 2018, 8h, jusqu'au jeudi 14 juin 2018, 18h
				Rue Etienne Rognon	des deux côtés, entre la rue de Marseille et la rue du Professeur Charles Appleton sauf emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	A partir du mardi 12 juin 2018, 18h, jusqu'au mercredi 13 juin 2018, 21h
				Rue de Marseille	des deux côtés, entre la rue Etienne Rognon et l'avenue Berthelot sauf emplacements réservés aux cars	
	Avenue Leclerc	sur la promenade située en face du n°4 et 6				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6958	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cronstadt	côté impair, sur 9 m au droit du n° 19	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au lundi 25 juin 2018
6959	Association Lesbian And Gay Pride	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du forum associatif	la circulation des véhicules sera interdite	Place Bellecour	chaussée Sud, dans le couloir bus pour permettre le stockage des chars	Le samedi 16 juin 2018, de 17h à 19h
			le forum associatif sera autorisé		(montage dès 9h30)	Le samedi 16 juin 2018, de 14h à 19h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, contre-allée Ouest, des 2 côtés	Le samedi 16 juin 2018, de 8h à 19h30
6960	Entreprise Rmf Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de la voirie (tapis)	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Maximin	entre la rue des Tuilier et la rue du Dauphiné	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018, de 9h à 16h
				Rue Rossan	entre la rue Saint-Maximin et la rue Guilloud	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Maximin	entre la rue des Tuilier et la rue du Dauphiné	
				Rue Rossan	entre la rue Saint-Maximin et la rue Guilloud	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Maximin	des deux côtés, entre la rue Rossan et la rue du Dauphiné	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP » obligatoire		au débouché sur la rue des Tuilier	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018, de 9h à 16h
6961	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	sur 20 m au droit du n° 35	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 20 juin 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté impair, sur 20 m au droit du n° 35
6962	Entreprise Ac Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de carottage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Charles Beraudier		Le jeudi 31 mai 2018, de 9h à 16h
6963	Ville de Lyon - Direction des Evénements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 4ème édition de Re Lyon Nous	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue du Plateau	3 emplacements, au droit du n° 11	Les vendredi 8 juin 2018 et lundi 11 juin 2018, de 6h à 18h
				Place Bernard Schonberg	les 9 emplacements en épi, en face du n° 6	A partir du jeudi 7 juin 2018, 6h, jusqu'au lundi 11 juin 2018, 12h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6964	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Plat	entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint-Exupéry	Le vendredi 1 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		Rue Tony Tollet	entre le n° 32 et la rue Antoine de Saint-Exupéry
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Plat		entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint-Exupéry
			la circulation des véhicules supérieurs à 3,5T sera interdite		Rue du Plat	entre la rue Sala et la rue Antoine de Saint-Exupéry
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tony Tollet		côté pair, entre le n° 4 et la rue du Plat
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP » obligatoire	Rue du Plat	au débouché sur la rue Sala	Le vendredi 1 juin 2018, de 9h à 16h
			6965	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages dans le cadre des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Professeur Tavernier					
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier						
6966	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Charles Béraudier	côté Sud	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au lundi 18 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6967	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du chantier d'élagage	Rue d'Aguesseau	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h30 à 17h
				Quai Claude Bernard	côté Ouest, entre le pont de la Guillotière et le pont Gallieni	
				Place Raspail	côté Ouest, contre-allée Est, entre la rue Pasteur et la rue Cavenne	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont Gallieni	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 9h à 16h30
				Rue d'Aguesseau	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
				Place Raspail	entre la rue Cavenne et la rue Pasteur	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue d'Aguesseau	entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h30 à 17h
				Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le Pont Gallieni	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Raspail	côté Ouest, entre le Pont de la Guillotière et le Pont Gallieni	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h30 à 17h
				Place Raspail	côté Ouest, contre-allée Est, entre la rue Pasteur et la rue Cavenne	
				Rue d'Aguesseau	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Cavenne et le quai Claude Bernard	
			6968	Entreprise Carré Roosevelt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-greniers « Les Pucés Citadines »	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à 2 voies
le stationnement des véhicules des exposants sera autorisé	chaussée principale sur les voies Sud et Nord le long des terres-pleins, entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe					
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés, entre la rue Duguesclin et la rue Boileau, place Kléber comprise	A partir du vendredi 22 juin 2018, 16h, jusqu'au samedi 23 juin 2018, 22h				
	contre-allées Sud et Nord sur les emplacements en épi entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6969	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine du restaurant « Pomme de Pain »	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 15 m, au droit du n° 87	Le lundi 4 juin 2018, de 20h à 23h
6970	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Créqui	sur 20 m au droit du n° 279	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 279	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6971	L'établissement Dozzly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neuve	au droit du n° 12, sur une longueur de 7,50 m	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au dimanche 4 novembre 2018
6972	Entreprise Numérobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 10 m au droit du n° 67	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au jeudi 21 juin 2018
6973	Entreprise Jsf Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 10 m, au droit du n° 62	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6974	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au jeudi 5 juillet 2018
6975	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage de chantier dans le cadre des travaux du Tramway T6	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Simon Fryd	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de l'Effort et la rue de Gerland	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
6976	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau / la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sens Nord/Sud, sur 30 m entre la rue du Bélier et la rue Dugas Montbel	Le mercredi 6 juin 2018, de 9h à 15h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6977	Métropole de Lyon - Direction de L'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Marché	côté pair, au droit du n° 2	Les jeudi 7 juin 2018 et vendredi 8 juin 2018
				Rue du Chapeau Rouge	côté impair, au droit du n° 1	
6978	Entreprise Levmm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Bonnaud	sur 15 m, au droit du n° 37	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6979	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Camille Roy	sur 40 m au droit du n° 40	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 40	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6980	Entreprise Progo Renoalu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage pour le compte de la SNCF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bichat	sur 30 m, au droit du n° 23	Le lundi 11 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 23	
6981	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Etats-Unis	sens Ouest/Est, chaussée Sud, entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, côté Sud (au droit de la place du 8 mai 1945) entre la rue Jean Sarrazin et la rue Professeur Beauvisage	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6982	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Mortier		A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 7	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
6983	Entreprise Nouvelle Jean Nallet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léo et Maurice Trouilhet	sur 20 m, au droit du n° 1	A partir du lundi 18 juin 2018 jusqu'au mercredi 18 juillet 2018
6984	Entreprise Si2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement de véhicule de formation incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	contre-allée Est, sur 20 m au droit du n° 245	Le lundi 18 juin 2018, de 8h à 18h
6985	Union des Commerçants Lyon Côté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la braderie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mail	entre la place de la Croix-Rousse et la rue Pailleron	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h
				Rue Henon	entre la Grande rue de la Croix-Rousse et la rue de Cuire	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h
				Boulevard de la Croix-Rousse	contre-allée Nord, entre la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h
					entre la place Joannès Ambre et la place de la Croix-Rousse	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6985	Union des Commerçants Lyon Côté Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la braderie	la circulation des véhicules sera interdite	Place de la Croix-Rousse	ainsi que la petite place de la Croix-Rousse	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h
				Rue d'Austerlitz	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Pavillon	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h
				Rue d'Ivry	entre la rue du Mail et la grande rue de la Croix-Rousse	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h
				Rue du Chariot d'Or	de la grande rue de la Croix-Rousse à la rue du Mail	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h
				Rue Pailleron	entre la rue du Mail et la Grande rue de la Croix Rousse	Le samedi 9 juin 2018, de 4h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix Rousse	(ainsi que la petite place)	A partir du vendredi 8 juin 2018, 16h, jusqu'au samedi 9 juin 2018, 22h
				Rue du Mail	entre la place de la Croix-Rousse et la rue Pailleron	A partir du vendredi 8 juin 2018, 16h, jusqu'au samedi 9 juin 2018, 22h
				Rue Pailleron	entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue du Mail	
				Boulevard de la Croix-Rousse	contre-allée Nord, des deux côtés, entre la place de la Croix-Rousse et la rue de la Terrasse, y compris les emplacements Taxis	
				Rue Henon	de la grande rue de la Croix-Rousse à la rue de Cuire	
				Grande Rue de la Croix-Rousse	de la place Joannès Ambre à la place de la Croix-Rousse	
				Rue d'Ivry	entre la rue du Mail et la grande rue de la Croix-Rousse	
				Rue du Chariot d'Or	des deux côtés, entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue du Mail	
				Rue d'Austerlitz	entre la place de la Croix-Rousse et la rue du Pavillon, y compris sur le parking entre la place de la Croix-Rousse et le n° 168	
Quai Romain Rolland	sur 10 m au droit du n° 16	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au mardi 19 juin 2018				
6986	Entreprise Tech-mobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 10 m au droit du n° 16	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au mardi 19 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6987	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur 6 m en face du n° 18	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au jeudi 5 juillet 2018
6988	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Rollet		A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Albert Thomas	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période chantier afin de préserver le cheminement piétons	Rue Professeur Rollet	côté pair, sur 20 m au droit du n° 16	
6989	Entreprise Parcs et Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Montée des Balmes	entre la rue Albert Falsan et l'entrée du cimetière	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier			
6990	Entreprise Axi-mum/ Electriox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un balisage de chantier dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera autorisée en chaussée réduite	Avenue de Préssensé	chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Henri Barbusse	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6991	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue de la Terrasse	sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
6992	Entreprise Cmt Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 5 m au droit du n° 10	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au jeudi 5 juillet 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6993	Entreprise Axis Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire sur la place Général André	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Jules Valensaut	sur la partie Est de la place Général André	Le lundi 4 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Paul Santy et le n° 6 bis	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 5 juin 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Paul Santy et le n° 6 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Paul Santy et le n° 6 bis	
6994	Entreprise Pierres Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chateaubriand	côté Sud, sur 15 m à l'Ouest du n° 12	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 6 juillet 2018
6995	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la maintenance du réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Benoist Mary	au droit du n° 47, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		la rue des Pépinières et l'accès au n° 71, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 47	
6996	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bellecombe	partie comprise entre la rue Lannes et le cours Lafayette	Le mardi 12 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Cours Lafayette	transport collectif en site propre Nord, partie comprise entre le n° 251 et l'avenue Thiers	Le mardi 12 juin 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Droits de L'homme Rue Bellecombe	partie comprise entre la rue Lannes et le cours Lafayette	Le mardi 12 juin 2018, de 9h à 16h
6997	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Emile Zola	entre la rue des Archers et la rue Jean Fabre	Le mercredi 6 juin 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m en face du n° 1 et le n° 3	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
6998	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bellecombe	partie comprise entre la rue Lannes et le cours Lafayette	A partir du mercredi 13 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 20h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Droits de l'Homme	partie comprise entre la rue Lannes et le cours Lafayette	
				Cours Lafayette	transport collectif en site propre Nord, partie comprise entre la rue Sainte-Genève et l'avenue Thiers	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
6999	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Belfort	partie comprise entre la montée Justin Godart et la rue Josephin Souлары	A partir du mercredi 13 juin 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018
7000	Entreprise Ob Net	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	côté pair entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 18h30
				Rue de Créqui	côté pair entre le n° 164 et la rue de Bonnel	
				Rue Vendôme	côté impair sur 20 m au Sud de la rue Bonnel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	entre le n° 164 et la rue de Bonnel	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018, de 9h à 16h
				Rue de Bonnel	côté pair entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	
				Rue de Créqui	côté pair entre le n° 164 et la rue de Bonnel	
Rue Vendôme	côté impair sur 20 m au Sud de la rue Bonnel	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018, de 7h30 à 18h30				
7001	Entreprise Idf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le bon déroulement d'une formation de lutte contre l'incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Godinot	côté pair, sur 15 m à l'Est de l'avenue Thiers	A partir du mercredi 20 juin 2018, 18h, jusqu'au vendredi 22 juin 2018, 14h
7002	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 20 m, au droit du n° 21	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018
7003	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Montagny	sur 100 m au Sud de la rue Charpentier	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mercredi 20 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7004	Entreprise Imorev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 145	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au dimanche 24 juin 2018
7005	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau d'éclairage public	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Jacques Louis Henon	côté impair (Sud) entre le boulevard des Canuts et le n° 37	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
7006	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Mercier Lavault	Avenue René Cassin	trottoir Ouest, entre le n° 22 et le n° 24	Le lundi 11 juin 2018	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 22 et le n° 24		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 22 et le n° 24		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
7007	Entreprise los France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tête d'Or	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 2 bis	Le mercredi 6 juin 2018, de 8h à 18h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le mercredi 6 juin 2018	
7008	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Saint-Cyr	sens Nord/Sud, entre le n° 57 et la rue Mouillard	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Saint-Cyr			trottoir Ouest, entre le n° 57 et l'ouvrage SNCF
			un cheminement piétons de 1,40 m sera maintenu le long de l'emprise chantier				
7009	Entreprise Avetec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 20 m, au droit du n° 62	Le mercredi 6 juin 2018, de 7h à 18h	
7010	Entreprise Rte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions dans les transformateurs d'ERDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Roquette	entre le n° 2 et le n° 16	Le mardi 12 juin 2018, de 7h à 17h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre le n° 13 et le n° 15 bis		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 2 et le n° 16		
			un cheminement piétons sera matérialisé et signalé sur la chaussée le long de l'emprise de chantier		entre le n° 2 et le n° 16		
7011	Entreprise Transports Durand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Quai des Etroits	sur le trottoir situé au droit du n° 12 bis, un cheminement piétons sera matérialisé par le demandeur sur la chaussée	Le mercredi 6 juin 2018, de 8h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 20 m au droit du n° 12 bis		
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m de part et d'autre de l'accès au n° 12 bis		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7012	Entreprise Tremabat et Wannitube	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Cours Lafayette	au carrefour avec la rue Lalande entre le boulevard Jules Favre et la trémie ferroviaire	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au samedi 30 juin 2018
7014	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Georges Gouy	sur 20 m au droit du n° 1 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 1	A partir du mardi 12 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018, de 7h à 18h A partir du mardi 12 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
7015	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un transformateur EDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Trois Pierres	côté pair, entre le n° 6 et n° 8	A partir du mercredi 13 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
7016	Entreprise Comp-toir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté pair, sur 30 m au Nord de la rue Jarente	A partir du vendredi 8 juin 2018 jusqu'au samedi 7 juillet 2018
7017	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	sur 8 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 12	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au dimanche 10 juin 2018
7018	Entreprise Ravaltext	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 »	Montée du Chemin Neuf	dans le carrefour avec la rue Pierre Marion, la signalisation lumineuse permanente sera masquée lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 5 juin 2018, de 8h30 à 16h30
7019	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un ouvrage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Chemin de Choulans	sens descendant, sur 100 m au Nord de la montée Saint-Laurent	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 9h à 16h
7020	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de réfection de tranchée	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 » le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé en face des n° 142 à 150, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé entre les n° 142 à 150 des 2 côtés de la chaussée entre les n° 142 à 150	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018 A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 9h à 16h A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7021	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	entre le n° 218 et la rue Moissonnier entre le n° 210 et le n° 214	Le mardi 12 juin 2018, de 7h à 17h
7022	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Bara	entre la rue Docteur Rebatel et le square Jean Reverzy	A partir du mardi 26 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Docteur Rebatel	entre l'avenue Lacassagne et la rue Bara	
				Rue Bara	entre la rue Docteur Rebatel et le square Jean Reverzy	
7023	La Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la commémoration Bir Hakeim	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bir Hakeim	entre l'avenue Félix Faure et la rue Rachais	Le mercredi 6 juin 2018, de 9h à 12h
7024	Entreprise Tf1 Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une captation d'émission télévisée en direct	la circulation des véhicules autorisés s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 le stationnement de 3 camions sera autorisé	Allée Achille Lignon	sur 30 m au droit du Lyon Marriott Hôtel	A partir du samedi 9 juin 2018, 9h, jusqu'au dimanche 10 juin 2018, 18h
7025	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Salengro	côté impair, sur 10 m au droit du n° 31 côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	Le mercredi 13 juin 2018
7026	Ville de Lyon - Service Archéologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	côté pair sur 20 m au droit du n° 10	A partir du mardi 19 juin 2018 jusqu'au mercredi 20 juin 2018, de 7h à 21h
7027	Association la Biennale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la communication de la 18ème édition de la Biennale de la danse	l'installation d'un totem signalétique sera autorisée	Place Le Viste		A partir du lundi 4 juin 2018, 6h, jusqu'au lundi 1 octobre 2018, 20h
7028	Entreprise la Sarl Straumann	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Digital Truck Tour	l'accès et le stationnement d'un camion seront autorisés	Quai Rambaud	côté Saône, à l'arrière du bâtiment n° 50	A partir du jeudi 14 juin 2018, 14h, jusqu'au samedi 16 juin 2018, 6h
7029	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Deux Places	entre le n° 4 et le n° 8	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au mercredi 6 juin 2018
			la piste cyclable sera interdite		sens Est/Ouest	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 4 et le n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 4 et le n° 8	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7030	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Payant	entre le n° 14 et la rue F. Brun	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et la rue F. Brun	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7031	Entreprise Soterly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clément Marot	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre du n° 19	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 19	
7032	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Salomon Reinach	sur 25 m au droit du n° 19	Le lundi 4 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7033	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue de la Conciergerie		A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au jeudi 7 juin 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au jeudi 7 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité « STOP » mis en place par l'entreprise Guillet et Clavel	au débouché sur la rue des Bains	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au jeudi 7 juin 2018, de 7h à 17h				
7034	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Grignard	entre la rue Saint-Jérôme et la place Jean Macé	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Jérôme et la place Jean Macé	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7035	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse Berchet	entre le n° 4 et n° 4 bis	A partir du mardi 5 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 4 et n° 4 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7036	Entreprise Atmos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Juliette Récamier	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 7h à 19h
7037	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie dans chaque sens de circulation	Avenue Félix Faure	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Général Mouton Duvernet	sens Nord/Sud, entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Félix Faure	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	
				Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	
7038	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tissot	trottoir Est, entre le n° 17 et la rue Marietton	Le mercredi 6 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie de 3,50 m		entre le n° 18 et la rue Marietton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 18 et la rue Marietton	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7039	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Lac	sur 100 m, au Nord de la rue Paul Bert	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Desaix	entre la rue du Lac et la rue des Cuirassiers	
				Rue du Lac	sur 100 m, au Nord de la rue Paul Bert	
7040	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des bus sera interdite	Rue du Dauphiné	sens Est/Ouest, dans le couloir réservé aux autobus entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue Jean Renoir	A partir du samedi 2 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
			la circulation des piétons sera interdite		trottoir Nord, entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue Jean Renoir	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue Jean Renoir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Professeur Paul Sisley et la rue Jean Renoir	
7041	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Etroits	sur 4 m au droit du n°7	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7042	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Desaix	trottoir Nord, entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 4 juillet 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7043	Entreprise Gantelet Galberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mise aux normes des mats d'accrochage des lignes aériennes du Tramway	la circulation des piétons sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Avenue Berthelot	trottoir central Nord (au droit de la place Jean Macé) entre la contre-allée Ouest de la place Jean Macé et l'avenue Jean Jaurès	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 13 juillet 2018, de 7h à 18h
			le stationnement pour un véhicule de chantier sera autorisé en fonction de l'avancée du chantier			A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 13 juillet 2018
7044	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Favorite	sur le trottoir situé au droit du n° 2, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mardi 5 juin 2018, 7h, jusqu'au vendredi 8 juin 2018, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 2, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
7045	Établissement O'jap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	au droit du n° 182, sur une longueur de 13,65 m	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
7046	Entreprise Legros-Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de maintenance de bornes rétractables	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Griffon	entre la place Louis Pradel et la rue Terraille	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Place Louis Pradel	au droit de la rue du Griffon	
7047	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Rosa Parks	au droit du n° 47	Le mercredi 6 juin 2018
7048	L'Établissement Twc Burger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté impair, sur 3 m au droit du n° 25	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
7049	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place René Derouille		A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 9h à 16h
				Rue Vauban	entre la place Jules Ferry et la place René Derouille	
				Boulevard Jules Favre	au carrefour avec la rue Vauban	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7050	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Montée Cardinal Decourtray	sur 15 m, au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au droit du n° 13	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
7051	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Rue du Mont d'Or	entre la rue Marietton et le quai Jayr	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au samedi 16 juin 2018, de 8h à 17h
				Quai Jayr	entre le n° 32 et la rue Roquette	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	sur 30 m de part et d'autre de la rue des Monts d'Or	
			la circulation des véhicules sera gérée par le personnel de l'entreprise Coiro dans le carrefour suivant	Rue du Mont d'Or	au débouché sur la rue Marietton	
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Jayr	entre le n° 32 et la rue Roquette	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au samedi 16 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Mont d'Or	entre la rue Marietton et le quai Jayr	
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contre sens	Rue Marietton	sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Monts d'Or	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mont d'Or	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marietton et le quai Jayr	
	Quai Jayr	entre le n° 32 et la rue Roquette				
	Rue Marietton	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue des Monts d'Or				
7052	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	au droit de l'immeuble situé au n° 42 - 44 entre la place Klébert et la rue Duguesclin entre le n° 40 et 46	Le lundi 11 juin 2018, de 9h à 16h Le lundi 11 juin 2018
7053	L'établissement Le P'tit Vert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 5 m au droit du n° 35	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au dimanche 30 septembre 2018
7054	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un semi remorque	la circulation des véhicules pourra être interrompue pour une durée maximum de 5 minutes le temps de la manutention la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Doyen Georges Chapas	au droit du n° 336	Le lundi 4 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7055	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue autoportée de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Montée de la Grande Côte	sur l'esplanade située au Sud de la rue du Bon Pasteur, sous la charge au droit de la zone de levage	Le vendredi 8 juin 2018, de 7h30 à 17h30
			L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur l'esplanade située au Sud de la rue du Bon Pasteur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bon Pasteur	des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 40	
7056	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Jérôme	entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 27 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7057	Entreprise Germain Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Macchabées	entre le n° 24 et la rue de Trion, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 5 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur le trottoir situé au droit du n° 24, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		entre le chemin de Choulans et la rue de Trion	
					sur 10 m au droit du n° 24	
7058	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 200 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Valentin Coururier	trottoir Nord (pairs), entre le boulevard des Canuts et le n° 14	Le mercredi 6 juin 2018, de 8h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre l'emprise de chantier et l'avenue Cabias	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Villeneuve et la rue Duviard	Le mercredi 6 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Canuts et le n° 14	
7059	Association des commerçants du cours Gambetta	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 6ème Foire Commerciale de Printemps	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Péri	des deux côtés, sur 30 m au droit et en face du n° 4	A partir du vendredi 8 juin 2018, 16h, jusqu'au samedi 9 juin 2018, 22h
				Cours Gambetta	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et le quai Claude Bernard	
				Place Gabriel Péri	côté Est, partie comprise entre le cours Gambetta et la rue Béchevelin	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7060	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 15 m, au droit du n° 14	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
7061	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	sur 20 m au Sud du n° 9	A partir du lundi 4 juin 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 15 juin 2018, 17h30
7062	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la suppression d'un branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Docteur Long	sur 30 m au droit du n° 80	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au mardi 19 juin 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 80	
7063	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mise aux normes des mats d'accrochage des lignes aériennes du Tramway	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Rockefeller	trottoir Sud, entre le n° 10 et le n° 12	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 13 juillet 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable en fonction des besoins du chantier		chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le n° 10 et le n° 12	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 10 et le n° 12	
7064	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Maximin	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 11	Le mardi 5 juin 2018, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m, au droit du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 11	
7065	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Dahlias	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue du Professeur Paul Sisley	Le mercredi 6 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Professeur Paul Sisley et la rue du Docteur Rebatel	
			la circulation des véhicules sera interdite			
7066	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mise aux normes des mats d'accrochage des lignes aériennes du Tramway	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille lors des opérations de forage sur la voie de tourne à droite	Avenue Rockefeller	chaussée Sud, sens Ouest/Est, sur la voie de tourne à droite, 50 m à l'Ouest du boulevard Ambroise Paré	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 13 juillet 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7067	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de mise aux normes des mats d'accrochage des lignes aériennes du Tramway	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de la fouille lors des opérations de forage	Avenue Berthelot	trottoir Nord, entre le n° 269 et la rue Saint-Agnan	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 13 juillet 2018, de 7h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7068	Entreprise Silvanom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage pour du coulage de béton liquide	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Saint-Simon	sur 50 m au droit du n° 10	Le mercredi 6 juin 2018, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit du n° 10	
			le camion pompe et la toupie béton seront autorisés à stationner sur la chaussée		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 10	Le mercredi 6 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7069	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	côté pair, sur 10 m au droit du n° 254 et sur 6 m face au n° 249	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 8h à 17h30
7070	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'Eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Léo et Maurice Trouilhet	entre le n° 23 et le n° 29	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et le n° 29	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7071	Entreprise Pierre Boucher	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Bayard	côté pair, sur 5 m au droit du n° 8	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au jeudi 5 juillet 2018
7072	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Pierre Delore	entre le n° 63 et n° 65	A partir du jeudi 7 juin 2018, 22h, jusqu'au vendredi 8 juin 2018, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
7073	Monsieur Mathieu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Poulailerie	côté pair, sur 10 m en face du n° 13	Le vendredi 8 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7074	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Eugène Baudin	sens Nord/Sud	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au lundi 11 juin 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la piste cyclable à contre sens sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au lundi 11 juin 2018
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité « STOP » mis en place par l'entreprise Guillet et Clavel	au débouché sur la rue des Trois Maisons	A partir du jeudi 7 juin 2018 jusqu'au lundi 11 juin 2018, de 7h à 17h				
7075	Entreprise Eiffage Energie Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules sera interdite	Passage Lamure		A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018, de 8h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 8 juin 2018
7076	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Bollier	entre le n° 40 et la rue du Rhône	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Rhône	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Rhône	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Marcel Mérieux	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018, de 9h à 16h
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité « STOP » et seront gérés par du personnel de l'entreprise						
7077	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	entre la quai Gailleton et la rue de la Charité	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7078	Entreprise Mercier - Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Godefroy	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	Le mardi 12 juin 2018, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 13	Le mardi 12 juin 2018
7079	Entreprise Se Leverage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tuileries	trottoir impair, sur 50 m à l'Est du n° 29	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Docteur Horand et la rue Dumas	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Docteur Horand et la rue Dumas	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue du Docteur Horand	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018, de 7h à 18h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité « STOP »			
7080	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Curie	au droit de l'immeuble situé au n° 17-19	Le mardi 12 juin 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée, entre le n° 22 et la rue de Sèze	Le mardi 12 juin 2018
7081	Entreprise Ac Design	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Juliette Récamier	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 5-9	Le jeudi 14 juin 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 14 juin 2018
7082	La Métropole de Lyon / Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté pair, entre le n°140 et le n° 146	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 13h à 17h
7083	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferdinand Buisson	côté impair, sur 15 m au droit du n°13	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mercredi 11 juillet 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7084	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de réfection du réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Commandant Charcot	dans le carrefour avec la rue Georges Martin Witkowski, la signalisation lumineuse tricolore située à proximité sera masquée	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		dans le carrefour avec la rue Georges Martin Witkowski, la circulation s'effectuera sur 15 m sur le trottoir pair	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Georges Martin Witkowski	sens « Nord-Sud » entre le n° 30 /40 et la rue Commandant Charcot, les lignes de bus Sytral seront détournées	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 27 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté « Est » entre la rue Commandant Charcot et l'accès aux n° 30 / 40	
	Rue Commandant Charcot	sur 300 m au droit des n° 2 / 4				
7085	Entreprise Engie Cofely	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Garibaldi	côté impair, sur 20 m au droit du n° 141	Le lundi 11 juin 2018, de 8h30 à 12h
7086	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon / Direction Eclairage public	la circulation des piétons sera interdite	Quai Perrache	sens Nord/Sud, entre la rue du Bélier et la rue Dugas Montbel	A partir du mardi 12 juin 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018, de 21h à 5h
7087	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un rassemblement intersyndical	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de Police	Place de la Comédie		Le lundi 4 juin 2018, de 13h à 16h
7088	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès au chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Renée Sabran		Le mardi 12 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
7089	Entreprise La Galerie Roger Tator	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un vernissage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	du n° 32 au n° 36	A partir du jeudi 7 juin 2018, 8h, jusqu'au vendredi 8 juin 2018, 0h
7090	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Marie Chavant	côté pair, entre le n° 12 et n° 16	A partir du jeudi 14 juin 2018 jusqu'au vendredi 29 juin 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7091	Entreprise Croc' Ethic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de distributions de paniers de fruits et alimentaires	l'installation de tables sera autorisée sur le trottoir	Place Saint-Jean	au droit du n° 5	Les jeudi 2 août 2018 et jeudi 23 août 2018, de 16h30 à 19h45
						Le jeudi 30 août 2018, de 16h30 à 19h45
7092	Consulat Général de Turquie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'organisation d'élections	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	côté pair sur 30 mètres entre le n° 84 et le n° 86 bis	A partir du vendredi 29 juin 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 6 juillet 2018, 22h30
					côté pair sur 30 mètres entre le n° 84 et le n° 86 bis	A partir du jeudi 7 juin 2018, 7h30, jusqu'au mercredi 20 juin 2018, 22h30
7093	Entreprise Qualizinc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Lac	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 42	Le mardi 5 juin 2018, de 8h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 2	Le mardi 5 juin 2018
7094	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de de la Ville de Lyon/ éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Docteur Gailleton	sens Nord/Sud, sur 100 m au droit du pont SNCF	A partir du mardi 12 juin 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018, de 21h à 5h
7095	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Auguste Payant	entre le n° 14 et la rue Félix Brun	A partir du jeudi 14 juin 2018 jusqu'au lundi 18 juin 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et la rue Félix Brun	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7096	Entreprise Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jangot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	Le jeudi 14 juin 2018, de 8h à 13h
7097	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'un transformateur EDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Effort	côté pair, sur 20 m au droit du n° 26	Le jeudi 14 juin 2018
				Rue Saint-Lazare	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2 (sur emplacement de livraison)	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7098	Entreprise Electriox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour la Ville de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	Rue Béchevelin	entre la rue Jangot et la rue Salomon Reinach	Le vendredi 15 juin 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/ Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» mis en place par l'entreprise Electriox			
7099	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Navigation	sur 30 m à l'Ouest du quai Paul Sédaillan	Les vendredi 15 juin 2018 et samedi 16 juin 2018, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m à l'Ouest du quai Paul Sédaillan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest du quai Paul Sédaillan	Les vendredi 15 juin 2018 et samedi 16 juin 2018
7100	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée et balisée par du personnel de l'entreprise Transmanutec au droit du véhicule de levage et des camions d'approvisionnement du chantier	Allée d'Italie	(sur la place)	Le vendredi 15 juin 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules de l'entreprise Transmanutec sera autorisée sur la voie piétonne		(sur la place) l'accès à la place sera autorisée par la rue de Saint-Cloud	Le vendredi 15 juin 2018
			le stationnement sera autorisé pour un véhicule de levage et un camion d'approvisionnement du chantier		(sur la place)	Le vendredi 15 juin 2018, de 7h à 17h
7101	Entreprise Dvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 10 m, au droit du parvis Renée Richard (zone de livraison)	A partir du vendredi 1 juin 2018 jusqu'au samedi 16 juin 2018
7102	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau / la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	sens Nord/Sud, sur 30 m au droit du n° 71	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 30 m au droit du n° 71	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7103	Entreprise Coals Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	entre le n° 16 et la rue Kimmerling	A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 6 juin 2018 jusqu'au vendredi 15 juin 2018
7104	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Eusèbe	sur 30 m, au droit du 2 bis	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mardi 12 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés, sur 30 m au droit du 2 bis
7105	Entreprise la Sarl Per Lei	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée dans le cadre de la marche des fiertés LGBTI	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Garet	entre la rue de l'Arbre Sec et la rue du Bât d'Argent	A partir du samedi 16 juin 2018, 12h, jusqu'au dimanche 17 juin 2018, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 15	A partir du samedi 16 juin 2018, 6h, jusqu'au dimanche 17 juin 2018, 1h
7106	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Boulevard Marius Vivier Merle	trottoir Ouest, sur 100 m au Nord de la rue Desaix	A partir du lundi 4 juin 2018 jusqu'au mercredi 4 juillet 2018
7107	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte-Hélène	sur 15 m, au droit du n° 13	Le jeudi 7 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 14 juin 2018
7108	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	côté pair, entre le n° 14 et le n° 16	Le vendredi 8 juin 2018, de 8h à 17h
7109	Entreprise Ad1 Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Seguin	sur 40 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au samedi 25 août 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 40 m au droit du n° 6	
7110	Entreprise la Sas Culinaries Lyon 6	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Malesherbes	sur 5 mètres, au droit du n° 42	Le samedi 16 juin 2018, de 8h à 21h30
			l'installation d'un stand, de 3 chaises longues et d'un cheval directionnel sera autorisée	Place Maréchal Lyautey		Le samedi 16 juin 2018, de 8h à 19h
			l'installation d'une barque à huitres sera autorisée	Rue Malesherbes	au droit du n° 42	Le samedi 16 juin 2018, de 8h à 21h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7111	Entreprise Zin-guerie de Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Constant	sur 20 m, au droit du n° 37	Les lundi 11 juin 2018 et mardi 12 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 37, y compris la place réservée aux personnes à mobilité réduite	
						côté pair, sur 10 m en face du n° 35
7112	La Mjc Jean Macé	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une fête de quartier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Roy	les 4 emplacements en épi, au droit du n° 38	A partir du vendredi 15 juin 2018, 8h, jusqu'au dimanche 17 juin 2018, 18h
			l'installation d'une tonnelle et de deux tables sera autorisée		sur le trottoir, en face du n° 38	Le samedi 16 juin 2018, de 10h à 23h
7113	Entreprise Cubik Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des cycles sera interdite	Rue de la Barre	sens Ouest/Est, sur 15 m au droit du n° 16	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au jeudi 14 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m, au droit du n° 16	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée		sur 10 m, au droit du n° 16, dans le couloir bus	
7114	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pasteur	trottoir Ouest, sur 30 m face au n° 61	Le jeudi 7 juin 2018, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m de part et d'autre du n° 61	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 61	
7115	Entreprise la Société Niantic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un événement sur la péniche la Marquise	le stationnement du véhicule immatriculé WI VR 2619 sera autorisé	Quai Victor Augagneur	sur les berges, au droit du n° 20	Le vendredi 22 juin 2018, de 19h à 21h
7116	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et de branchements d'assainissement dans le cadre de la création d'une piste cyclable à double sens	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Claude Bernard	entre le pont de la Guillotière et le pont de l'Université	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au jeudi 30 août 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le pont de la Guillotière et le pont de l'Université	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
7117	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus	Boulevard Marius Vivier Merle	sur 30 m, au droit du n° 117	Le vendredi 8 juin 2018, de 9h30 à 11h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7118	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Navigation	trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Joannès Carret	Le mercredi 13 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue des Docks	Le mercredi 13 juin 2018
7119	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de vannes sur le réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Dauphiné	sur 20 m, au droit du n° 2	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au mercredi 13 juin 2018, de 9h à 16h
7120	Association Maison pour tous - Salle des Rancy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Festival des Rancy	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Edison	entre la rue Paul Bert et la rue Vendôme	A partir du samedi 9 juin 2018, 7h, jusqu'au dimanche 10 juin 2018, 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7121	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation à double sens	Rue Saint-Isidore	entre le cours Docteur Long et la rue Jeanne d'Arc	Le mercredi 13 juin 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 50 m, au droit de la rue Jean Cardona	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
			la circulation s'effectuera à double sens		entre le cours Docteur Long et la rue Jeanne d'Arc	Le mercredi 13 juin 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m de part et d'autre de la rue Jean Cardona	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 22 juin 2018
7122	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Jeanne Hachette	sens Nord/Sud, entre l'avenue Félix Faure et la rue Jean Renoir	A partir du lundi 11 juin 2018 jusqu'au vendredi 20 juillet 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue Félix Faure et la rue Jean Renoir	
7123	Association des commerçants le Petit Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la fête de l'été de l'association	des animations seront autorisées	Place Bellecour	partie Sud / Ouest (montage dès 16h)	Le jeudi 7 juin 2018, de 18h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Ouest, voie Est, entre la rue Paul Lintier et la rue Antoine de Saint-Exupéry 30 mètres, sur les emplacements réservés aux autocars	Le jeudi 7 juin 2018, de 16h à 23h
7124	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Tony Tollet	sur 30 m, à l'Est de la rue Sala	Le mardi 12 juin 2018, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
7125	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Vendôme	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 206	Les mercredi 13 juin 2018 et jeudi 14 juin 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m, au droit du n° 206	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
7126	Entreprise la Sarl T2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 8ème anniversaire de l'établissement Le Plan B	l'installation d'une scène sera autorisée	Place Général Brosset	sur la terrasse de l'établissement	Le vendredi 15 juin 2018, de 14h30 à 23h15
			une animation musicale sera autorisée			Le vendredi 15 juin 2018, de 17h à 22h
7127	Association Les Blouses Roses	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une journée d'animations « J'aime mon chien, J'aime ma ville »	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Casimir Périer	sur 15 m, au droit du n° 4	Le vendredi 15 juin 2018, de 8h à 22h
			l'installation de 5 tables, 2 tentes et des chaises sera autorisée	Quai Rambaud	côté Saône, au droit du n° 28	Le vendredi 15 juin 2018, de 15h à 22h
7128	Association du Forum Gay Les-bien de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée dans le cadre de la marche des fiertés LGBTI	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Capucins	entre la rue Coustou et la rue Saint-Polycarpe	A partir du samedi 16 juin 2018, 19h, jusqu'au dimanche 17 juin 2018, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		de la rue Coustou à la rue Saint-Polycarpe, y compris les emplacements réservés aux cycles	
			l'installation de 2 tables et de blocs sanitaires, sera autorisée		au droit du n° 19	A partir du samedi 16 juin 2018, 19h, jusqu'au mardi 19 juin 2018, 1h

Registre de l'année 2017

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation Générale aux Ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Benaichata	Fafa	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/09/18	Education	Arrêté rectificatif
Benhenida	Sophie	Adjoint administratif	Stagiaire	02/03/17	Emploi et Compétences	Arrêté rectificatif
Chaillou	Charles	Administrateur hors classe	Titulaire	01/04/18	Relations Sociales et Vie au Travail	Recrutement par voie de mutation
Robert	Corinne	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/18	Administration des personnels	Recrutement complément temps partiel
Porcene	Marie Laure	Assistant conservation principal 2ème classe	Stagiaire	12/03/18	Bibliothèque municipale	Nomination stagiaire
Messenger	Lucas	Adjoint technique principal 2ème classe	Stagiaire	01/02/18	Direction Garage et Festivités	Nomination stagiaire catégorie C
Maillet	Frédéric	Adjoint technique	Stagiaire	01/04/18	Enfance	Nomination stagiaire catégorie C
Spacagna	Nadine	Bibliothécaire	Stagiaire détaché	26/05/18	Bibliothèque municipale	Détachement pour stage

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Gentien	Virginie	Attaché de conservation du patrimoine	Titulaire	04/06/18	Archives	Recrutement par mutation
Goujet	Olivier	Agent de maîtrise	Stagiaire	05/03/18	Direction Garage et Festivités	Recrutement par mutation
Mesana	Solange	Adjoint administratif	Contractuel	16/01/18	Mairie du 5ème arrondissement	Remplacement
Gudet	Amandine	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Ait Maten	Sabrina	Adjoint administratif	Contractuel	01/05/18	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement
Perrillat Charlaz	Lucile Marie	Adjoint administratif	Contractuel	20/04/18	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement
Fernandes	Véronica	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Oudebib	Rachid	Adjoint administratif	Contractuel	01/04/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Voyer	Jean Luc	Adjoint technique	Contractuel	23/01/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Voyer	Jean Luc	Adjoint technique	Contractuel	12/02/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Voyer	Jean Luc	Adjoint technique	Contractuel	12/03/18	Mairie du 2ème arrondissement	Remplacement
Rehailia	Sandra	Atsem principal 2ème classe	Contractuel	01/05/18	Education	Recrutement remplaçant
Ventre	Fanny	Assistant de conservation du patrimoine	Non titulaire	04/05/18	Musée d'art contemporain	Recrutement remplaçant
Blumet	Maud	Adjoint technique	Contractuel	01/05/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Haddad	Siham	Adjoint technique	Contractuel	01/05/18	Enfance	Recrutement remplaçant
M'bika Mabilia	Virginie	Adjoint technique	Contractuel	01/05/18	Enfance	Recrutement remplaçant
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Contractuel	24/04/18	Sports	Recrutement remplaçant
Poupard	Stéphane	Technicien principal 2ème classe	Contractuel	01/05/18	Sports	Recrutement

Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Astie	Typhaine	Animateur	Contractuel	23/04/18	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant
Bouri	Sabrina	Adjoint Administratif	Contractuel	05/04/18	CCAS	Recrutement contractuel remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseils d'arrondissements – Avis

Réunions des Conseils d'arrondissements :

- 1^{er} arrondissement : 19 juin 2018 – 18 h 30
- 2^e arrondissement : 18 juin 2018 - 18 heures
- 3^e arrondissement : 19 juin 2018 – 18 heures
- 4^e arrondissement : 20 juin 2018 – 17 heures
- 5^e arrondissement : 18 juin 2018 – 18 heures
- 6^e arrondissement : 18 juin 2016 – 18 h 30
- 7^e arrondissement : 19 juin 2018 – 18 heures
- 8^e arrondissement : 20 juin 2018 – 19 heures
- 9^e arrondissement : 19 juin 2018 – 18 h 30

Direction de la Commande Publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Convention d'occupation du domaine public - Avis de publicité

La Ville de Lyon lance le renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du bar de la patinoire Charlemagne située 100 cours Charlemagne, 69002 Lyon.

Cette convention doit permettre la vente de boissons et de consommables aux usagers durant les heures d'ouverture. La convention débutera le 1^{er} septembre 2018 et prendra fin le 31 août 2021.

Date limite de réception des offres : lundi 2 juillet 2018 à 12 heures.

Adresse à laquelle les dossiers de consultation doivent être retirés : Ville de Lyon – Direction des sports 198 avenue Jean Jaurès Lyon 7^{ème}, 6^{ème} étage, bureau 6035.

Contact : Mireille Cau Joindannes, mireille.cau-joindannes@mairie-lyon.fr.